

REPUBLIQUE DU CONGO



Unité * Travail * Progrès



Fonds de préparation
Rapport d'activité annuel de la République
du Congo (pays participant à la REDD+)

--==--==--

(Juillet 2018 à Juillet 2019)



Fonds de préparation du FCPF

Rapport d'activité annuel (Juillet 2018-Juillet 2019) de la République du Congo (pays participant à la REDD+)

À propos de ce document

Ce modèle est à l'usage des pays participant au FR (Fond de Préparation) de la REDD+ pour rendre compte de leurs progrès annuels en matière d'activités de préparation à la REDD+ en général et d'activités soutenues par le FCPF en particulier. Les données fournies par ces rapports représentent une source d'information centrale pour mesurer les progrès par rapport aux résultats escomptés du FCPF et aux indicateurs de performance, tels qu'énoncés dans le cadre de suivi et d'évaluation du FCPF.

Préparation du rapport

Les rapports couvrent les progrès réalisés jusqu'au 30 juin de chaque année.

Lors de la préparation du rapport, Les pays participants à la REDD+ devraient s'inspirer du système de suivi et d'évaluation du pays pour la REDD+ (composante 6 de la R-PP) et consulter les membres de l'équipe nationale de la REDD+ ou d'un organe équivalent. Les contributions des parties prenantes, y compris les populations autochtones et les organisations de la société civile, devraient être intégrées, les opinions divergentes étant enregistrées comme il convient. Des définitions détaillées, indicateur par indicateur, et guide d'établissement des rapports sont fournis dans le cadre de suivi et d'évaluation du FCPF (<https://www.forestcarbonpartnership.org/monitoring-and-evaluation-0>).

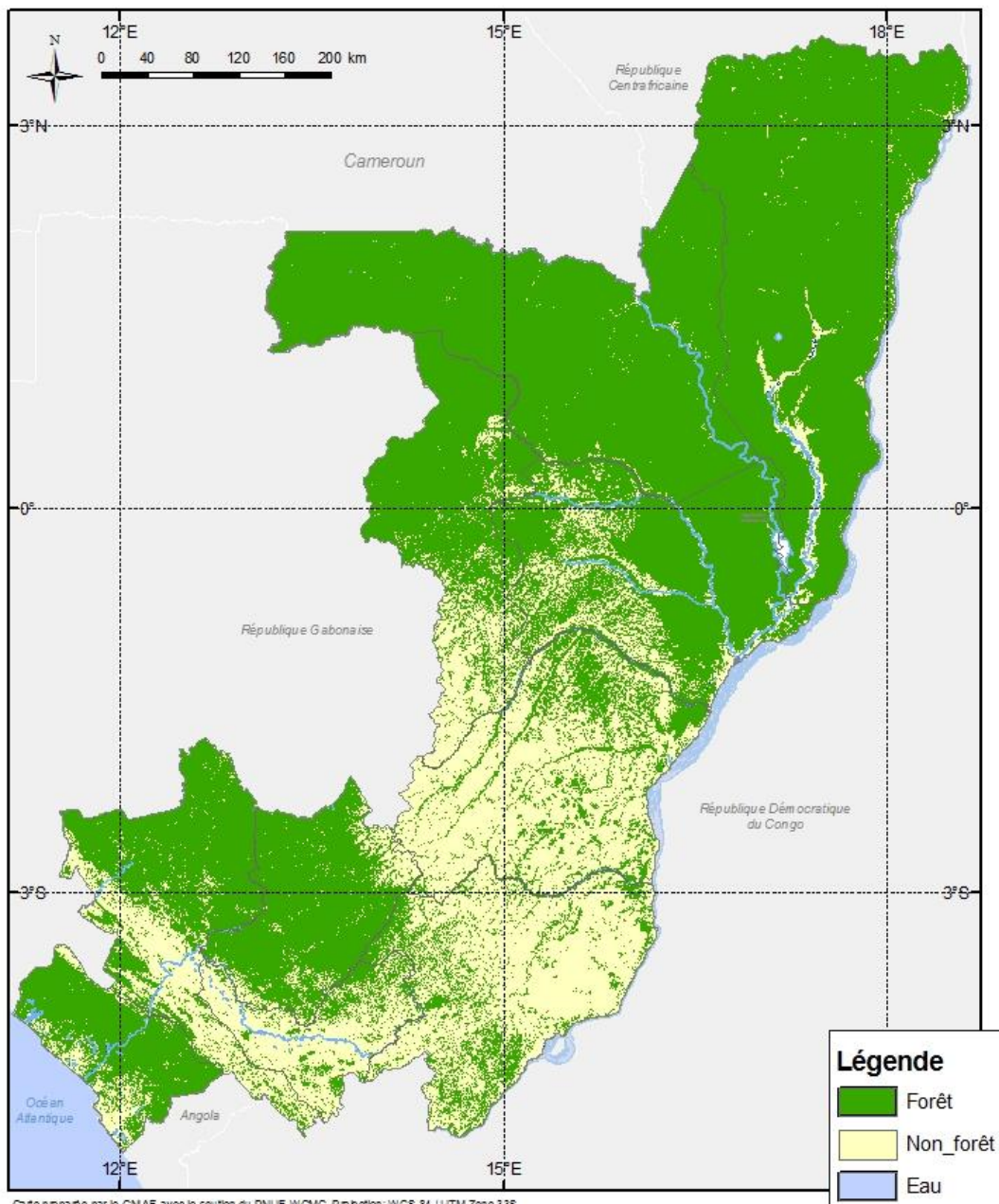
Calendrier de présentation des rapports

Les rapports remplis doivent être soumis à l'équipe de gestion du du FCPF (FMT) **15 juillet chaque année**.

La République du Congo qui a entamé très tôt le processus REDD+ c'est-à-dire en Février 2008, est classée dans la catégorie des pays à fort couvert forestier (23,5 millions d'hectares) et faible taux de déforestation (moins de 20.000 hectares par an). La carte ci-dessous présente l'étendue du couvert forestier de la République du Congo.



Couvert forestier de la République du Congo



Carte préparée par le CNAF, avec le soutien du PNUF-WCMC. Projection: WGS 84 / UTM Zone 33S
Sources de données: Stratification UTCAF(CNAF/FAO 2015)

SECTION A : SOMMAIRE NARRATIF

1. En bref, quels ont été les principales activités liées à la préparation à la REDD+ livrées dans votre pays au cours de la dernière année ?

Les activités menées par la République du Congo entre Juillet 2018 et Juillet 2019, qui ont toutes mobiliser un nombre important des délégués des parties prenantes (se référer aux listes de présence des réunions et ateliers) se résumant comme suit :

- Organisation des réunions de panel juridique pour la consolidation des textes juridiques relatifs à la mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo ;
- Organisation des missions de consultation et de l'atelier de validation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) à l'échelle nationale et sous national (Sangha Likouala) ;
- Conception, développement et installation du module informationnel et du module transactionnel du Registre REDD+ ;
- Production de cartes nationales de déforestation et la dégradation forestière, des cartes nationales de densité carbone et formation des experts nationaux à Brazzaville, en Italie et aux USA ;
- Production et validation de la cartographie du suivi la couverture forestière de 2014 - 2016 de la République du Congo ;
- Organisation des missions de consultation et des ateliers de consolidation et de validation du Système d'Information sur les Sauvegarde (SIS) à l'échelle nationale et sous national (ER-P Sangha Likouala) ;
- Organisation des missions de consultation et des ateliers de consolidation et de validation du guide et de la grille sur les normes d'exploitation forestière à impacts réduits (EFIR) en République du Congo ;
- Appui à la participation des experts REDD+ de la République du Congo à la 24ème Conférence des Parties (COP 24) à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ;
- Vulgarisation de la stratégie nationale REDD+ approuvé par décret n°2018-223 du 5 Juin 2018, pris en Conseil des Ministres ;
- Appui à la finalisation du projet de la nouvelle loi sur la forêt, en intégrant les spécifications en matière de REDD+ ;
- Appui à la finalisation du projet de la nouvelle loi sur l'agriculture, en intégrant les spécifications en matière de REDD+ ;
- Appui à la finalisation du projet de la nouvelle loi sur l'environnement, en intégrant les spécifications en matière de REDD+ ;
- Organisation des missions de consultation et des ateliers de consolidation et validation du Plan d'investissement de la Stratégie Nationale REDD+ établi pour la période 2018-2025 ;
- Renforcement des capacités des parties prenantes nationales, sur la REDD+, notamment sur : (i) les modalités de calcul du carbone, des réductions des émissions, des crédits carbone, etc, (ii) la conception des projets REDD+, (iii) l'appropriation des outils techniques et stratégiques de la phase 1 du processus REDD+ (sauvegardes, NERF, MRV, etc). Il s'agit particulièrement : (i) des agents du Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques ou CNIAF, (ii) des membres du Forum Panafricain des Ambassadeurs sur le Climat ou FPAC, (iii) des membres de l'ONG Eveil d'Afrique et de nombreux jeunes parainés par les tiers ;
- L'organisation des ateliers ciblés sur les contraintes de financement de la REDD+, ainsi que les modalités de mise en œuvre du Programme de Réduction des Emissions (ER-P) Sangha Likouala ;

- La publication de l'arrêté n°113/MEF du 8 Janvier 2019, déterminant les principes et modalités de mise en œuvre des projets REDD+ en République du Congo ;
- La publication de l'arrêté n°9450/MAEP/MAFDPRP du 12 Octobre 2018, portant orientation des plantations agro-industrielles en savane ;
- L'organisation du premier atelier national sur l'appropriation du contrat d'achat (ER-PA) du Programme de Réduction des Emissions (ER-P) Sangha Likouala ;
- Organisation de la journée nationale de l'arbre qui se tient les 6 Novembre de chaque année sur toute l'étendue du territoire nationale.

2. Quelles ont été les principales réalisations liées à la préparation à la REDD+ observées dans votre pays au cours de la dernière année ?

Les principales réalisations du processus REDD+ de la République du Congo entre juillet 2018 et juillet 2019, se résument comme suit :

- Validation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) national pour le pays et du MGP sous national pour les départements de la Sangha et de la Likouala ;
- Mise en place du module informationnel et du module transactionnel du Registre REDD+;
- Production de cartes nationales de déforestation et la dégradation forestière et des cartes nationales de densité carbone ;
- Production de la cartographie du suivi la couverture forestière de 2014 - 2016 de la République du Congo ;
- Validation du Système d'Information sur les Sauvegarde (SIS) national pour le pays et SIS sous national pour les départements de la Sangha et de la Likouala ;
- Validation du guide et de la grille sur les normes d'exploitation forestière à impacts réduits (EFIR) en République du Congo ;
- Soumission au parlement du projet de la nouvelle loi sur la forêt ;
- Soumission au Gouvernement du projet de la nouvelle loi sur l'agriculture et du projet de la nouvelle loi sur l'environnement ;
- Validation du Plan d'investissement de la Stratégie Nationale REDD+ établi pour la période 2018-2025 ;
- Renforcement des capacités des parties prenantes nationales, sur la REDD+ ;
- Publication de l'arrêté n°113/MEF du 8 Janvier 2019, déterminant les principes et modalités de mise en œuvre des projets REDD+ en République du Congo ;
- Publication de l'arrêté n°9450/MAEP/MAFDPRP du 12 Octobre 2018, portant orientation des plantations agro-industrielles en savane ;
- Tenue régulière des comités conjoints de mise en œuvre de l'APV-FLEGT, reconnu comme un des sous-axes stratégiques pertinent pour la REDD+.

3. Quels ont été les principaux défis et / ou problèmes liés à la préparation à la REDD+ au cours de la dernière année ?

Les principaux défis auxquels le processus fait face, sont liés au manque de financement pour le fonctionnement des organes de gestion de la REDD+, mis en place par décret n°2015-260 du 27 Février 2015, portant sur la création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo.

C'est le cas notamment du Comité National REDD (CONA-REDD) et des 12 Comités Départementaux REDD qui souffrent du manque de financement pour leur fonctionnement. Les fonds mobilisés ne permettent pas à ces organes de réaliser pleinement leurs missions.

Le défis à venir restent l'absence des financement pour soutenir : (i) le fonctionnement de la Coordination Nationale REDD qui a connaît une réduction progressive de ses effectifs : 40% en Janvier 2018 ; 64% en Juin 2018 et bientôt 94% en Décembre 2018, (ii) les multiples demandes des parties prenantes sur le renforcement des capacités devant leur permettre une meilleure appropriation des outils stratégiques et techniques de la REDD+, (iii) la mise en œuvre du plan d'investissement 2018-2025 de la stratégie nationale REDD+.

La clôture du don FCPF risque de compromettre les avancées que la République du Congo, un des rares pays REDD+ de la planète à avoir finalisé et partagé les principaux outils stratégiques et techniques de la phase de préparation à la REDD+.

4. Quelles sont les principales activités liées à la préparation à la REDD+ + que vous espérez réaliser au cours de la prochaine année ?

Le Don additionnel du FCPF à la République du Congo (2^{ème} Don du FCPF), qui amène le montant total de l'appui FCPF à la phase de préparation à la REDD+ (phase 1), a été clôturé le 31 Décembre 2018. Du fait de cette clôture, et en l'absence des fonds complémentaires, il ne sera plus possible d'envisager des activités au-delà de cette échéance.

SECTION B : PROGRÈS DE LA PRÉPARATION

5. Veuillez fournir votre propre évaluation des progrès nationaux par rapport à toutes les sous-composantes de la préparation à la REDD+ :

Clé d'évaluation du progrès :

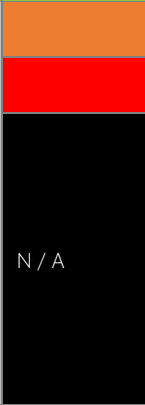



Complétée	La sous-composante a été complétée
	Progrès significatif
	En bonne progression, plus de développement requis
	Développement supplémentaire requis
	Pas encore de progrès
N / A	La sous-composante ne s'applique pas à notre processus

Sous-composante	Cote de progression (marquez «X» selon le cas)	Évaluation narrative (expliquez brièvement votre note)
Composante 1 R-PP : Organisation et consultation de la préparation		
Sous-composante 1a : Gestion nationale de la REDD+	Complétée	Le décret n°260-2015 du 27 Février 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus REDD+, encadre le processus REDD+ en République du Congo. Ce décret a facilité la mise en place des organes de gestion définitifs du processus REDD+. L'architecture institutionnelle nationale relative à la mise en place du processus REDD+ se structure autour d'un axe institutionnel impliquant trois organes de gestion avec des mandats clairs. L'application de ce décret a été adapté aux dispositions de la constitution de la République du Congo qui a institué le poste de Premier Ministre. Il sera révisé après évaluation du fonctionnement du Comité National REDD dans son nouveau format (intégration des délégués des nouvelles institutions mise en place en République du Congo).
	X	
	N / A	
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation	Complétée	Les groupes de parties prenantes participent de façon effective au processus de préparation pour la REDD+ sur la base des ateliers et sessions de sensibilisations et de consultations à travers les différentes plateformes : (i) Plateforme du secteur public, notamment les Points Focaux REDD+ des Ministères (ii) plateforme du secteur privé pour la REDD+ (PFSP-REDD+), et (iii) plateforme de la société civile et les populations autochtones pour la REDD+ (CACO-REDD)
	X	
	N / A	

Sous-composante	Cote de progression (marquez «X» selon le cas)	Évaluation narrative (expliquez brièvement votre note)
Composante 2 R-PP : Stratégie de préparation à la REDD+		
<p>Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'utilisation des terres, du droit forestier, des politiques et de la gouvernance</p>	Complétée	
	X	
	N / A	
<p>Sous-composante 2b : Options de la stratégie REDD+</p>	Complétée	
	X	
	N / A	

Sous-composante	Cote de progression (marquez «X» selon le cas)	Évaluation narrative (expliquez brièvement votre note)
		<p>développement économique avec minimisation des impacts sur la forêt.</p> <p>Le processus d'internationalisation de la stratégie nationale REDD+ s'est achevé avec : (i) la validation de la stratégie nationale REDD+ par le Conseil des Ministres du 11 Avril 2018, (ii) la publication de son Décret d'approbation et (iii) sa vulgarisation par les différentes plateformes de la REDD+ (plateforme du secteur public, plateforme du secteur public et plateforme de la société civile et des populations autochtones).</p>
<p>Sous-composant 2c : Cadre de mise en œuvre</p>	Complétée	<p>Le cadre juridique relatif à la préservation de l'environnement et sa gestion durable s'est enrichi des textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Constitution du 06 Novembre 2015 ; • La loi n°21-2018 du 13 Juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains ; • Les textes d'application de la loi n°43-2014 du 10 Octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ; • Le projet de loi sur le régime forestier et ses textes d'application ; • Le projet de loi sur la gestion de l'environnement ; • La réactivation du comité interministériel de concertation sur la superposition des usages dans les écosystèmes naturels avec la publication : (i) du décret n°2017-226 du 7 Juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil National d'aménagement et développement du territoire, présidé par le Président de la République, Chef de l'Etat, (ii) du décret n°2017-227 du 7 Juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité Interministériel d'aménagement et de développement du territoire, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, (iii) du décret n°2017-228 du 7 Juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Départementale d'aménagement du territoire, présidé par les responsables
	X	
	N / A	

Sous-composante	Cote de progression (marquez «X» selon le cas)	Évaluation narrative (expliquez brièvement votre note)
		<p>départementaux et (iv) du décret n°2017-229 du 7 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Municipale d'aménagement du territoire, présidé par les responsables départementaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Décret n°2018-223 du 5 Juin 2018, portant approbation de la stratégie nationale REDD+ ; • L'arrêté n°9450/MAEP/MAFDPRP du 12 Octobre 2018, portant orientation des plantations agro-industrielles en savane ; • L'arrêté n°113/MEF du 8 Janvier 2019, déterminant les principes et modalités de mise en œuvre des projets REDD+ en République du Congo ; <p>Ce processus s'est consolider avec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le document des principes généraux de partage des avantages de la REDD+ en République du Congo ; • Le Registre national REDD+ dans ses 2 volets (volet informationnel et volet transactionnel) ; • Les documents de sauvegardes à savoir: (i) le cadre de gestion des pestes et pesticides, (ii) le cadre de gestion des ressources culturelles physiques, (iii) le cadre de planification en faveur des populations autochtones, (iv) le cadre de politique de réinstallation involontaire, (v) le cadre fonctionnel, (vi) le mécanisme de gestion des plaints, etc ; • Le guide et la grille sur les norms d'exploitation forestière à impacts réduits (EFIR). <p>Ce processus va se consolider davantage avec les textes juridiques encadrant: (i) les principes généraux de partage des avantages de la REDD+ et les règles d'exploitation forestière à impacts réduits (EFIR).</p>
Sous-composant 2d : Impacts sociaux et environnementaux	<p>Complétée</p> <p>X</p>	<p>Le processus d'évaluation des impacts environnementaux a bien évolué, notamment avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les PCIV-REDD+ ;

Sous-composante	Cote de progression (marquez «X» selon le cas)	Évaluation narrative (expliquez brièvement votre note)
		<ul style="list-style-type: none"> • L'étude environnementale sociale et stratégique du processus REDD+ et ses cadres de gestion (cadre de gestion des pestes et pesticides, cadre de gestion des ressources culturelles physiques, cadre de planification en faveur des populations autochtones, cadre de politique de réinstallation involontaire, cadre fonctionnel); • Le mécanisme de gestion des plaintes.
Composant 3 R-PP : Niveau des émissions de référence / niveaux de référence		
Composante 3 : Niveau des émissions de référence / niveaux de référence		La République du Congo a finalisé et soumis en Janvier 2016 au Secrétariat de la CCNUCC son Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (NERF). La CCNUCC l'a approuvé en Juillet 2017 à la suite de nombreuses échanges inter-actifs entre les experts nationaux et ceux de la CCNUCC.
Composante 4 R-PP : Systèmes de surveillance des forêts et des garanties		
Sous-composante 4a : Système national de surveillance des forêts		La République du Congo a développé son Système National MNV dénommé « SYNA-MNV ». Le pays suivra périodiquement le couvert forestier national à échéance de 2 ans par la production des cartes et l'évaluation des données d'activités. La carte du suivi du couvert forestier 2014-2016 est finalisée. Elle présente une tendance à la hausse de la déforestation.
Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les garanties		Le développement du Système d'information sur les sauvegardes et le suivi des bénéfiques non carbone a été amélioré par : <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un panel multi acteurs sous la responsabilité de la CN-REDD à travers sa cellule EESS, • L'opérationnalisation du système national MRV, • La mise en place d'une base de données en lien avec le registre REDD+.

SECTION C : Avantages non-carbone

6. Votre stratégie ou votre plan d'action national REDD+ comprend-il des activités visant directement à soutenir et à améliorer les moyens de subsistance (par exemple, un de vos objectifs de programme est explicitement ciblé sur les moyens de subsistance ; votre approche des avantages non-carbone intègre explicitement les moyens de subsistance) ?

Oui	X
-----	---

Si oui, veuillez fournir plus de détails, y compris des pièces jointes et / ou des références à la documentation qui décrit votre approche :

La stratégie nationale REDD+ a pris en compte les activités qui visent directement à soutenir et à améliorer les moyens de subsistance. C'est notamment les activités contenues dans :

- L'axe stratégique n°1 dédié au renforcement de la gouvernance et mise en œuvre des mécanismes de financements durables, à travers le sous-axe 1.2 « renforcement de la coordination intersectorielle par l'élaboration et la mise en place d'un Plan National d'Affectation des Terres et Schéma National d'Aménagement du Territoire », a pour objectif de mettre en place un processus d'aménagement du territoire intégré et multisectoriel et prévenir des conflits d'utilisation des terres. Ce sous axe porte sur plusieurs activités comme : (i) élaborer un Plan National d'Affectation des Terres qui définit les vocations prioritaires du territoire, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, (ii) mettre en place et opérationnaliser les mécanismes novateurs de financement de type paiement des services environnementaux (PSE) ;
- L'axe stratégique 2, dédié à la « Gestion et valorisation durable des ressources forestières » à travers le sous-axe 2.4 « Promotion et valorisation des PFNL » a pour objectif de mettre en valeur et/ou conserver les espaces forestiers par le développement d'activités génératrices de revenus avec les PFNL. Ce sous-axe porte sur les activités suivantes : (i) appuyer la domestication des PFNL, (ii) valoriser la chaîne de valeur des PFNL ;
- L'axe stratégique n°3 dédié à l'amélioration des systèmes agricoles, à travers le sous-axe 3.1 « amélioration des conditions de la profession agricole et de la productivité », a pour objectif de structurer la filière agricole pour diminuer les pressions sur la ressource forestière et augmenter la production agricole en vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'amélioration des revenus ruraux en minimisant les impacts sur les espaces forestiers. Ce sous axe 3.1 porte sur de nombreuses activités (soutenir l'organisation de la profession agricole, appliquer et mettre en œuvre des techniques agropastorales durables et modernes, minimiser les impacts négatifs du développement agricole).

7. Votre stratégie ou votre plan d'action national REDD+ comprend-il des activités visant directement à conserver la biodiversité (par exemple, un de vos objectifs de programme est explicitement ciblé sur la conservation de la biodiversité; votre approche des avantages non-carbone intègre explicitement la conservation de la biodiversité)?

(Indicateur 3.3.b Nombre de pays REDD+ participants du FP dont les stratégies REDD+ comprennent des activités visant directement à conserver la biodiversité)

Oui	X
-----	---

Si oui, veuillez fournir plus de détails, y compris des pièces jointes et / ou des références à la documentation qui décrit votre approche

Sous-axe 2.3 : Conservation et utilisation durable de la biodiversité

Objectif : Promouvoir la conservation de la diversité biologique

Activité 2.3.1 Renforcer le réseau d'aires protégées

Sous-activité 2.3.1.1 Créer de nouvelles aires protégées sur la base d'une évaluation de l'état des forêts (biodiversité, représentativité des divers écosystèmes de la République du Congo, fonction de couloir écologique, stocks de carbone, analyse coût/efficacité)

Activité 2.3.2 Renforcer la participation des CLPA dans la gestion des AP

Sous-activité 2.3.2.1 Renforcer les capacités des CLPA dans la gestion participative des AP

Sous-activité 2.3.2.2 Appuyer la mise en place de mécanismes de partage de bénéfices

Activité 2.3.3 Promouvoir et valoriser les Aires Protégées à travers l'écotourisme.

Sous-activité 2.3.3.1 Former le personnel qualifié (guides touristiques).

Sous-activité 2.3.3.2 Appuyer la création des structures appropriées pour l'écotourisme.

SECTION D : FINANCES

8. Veuillez détailler le montant de tous les financements reçus à l'appui du développement et de la livraison de votre processus national de préparation à la REDD+ depuis la date à laquelle votre R-PP a été signé. Les chiffres doivent inclure uniquement le financement sécurisé (c'est-à-dire entièrement engagé) - les contributions ex ante, (non confirmées) ou en nature ne doivent pas être incluses :

(Indicateur 1.B : Montant des financements mobilisés pour soutenir le processus de préparation à la REDD+ (classé par public, privé, dons, prêts))

Montant (DOLLARS AMÉRICAINS)	Source (par exemple, FCPF, PIF, nom du département gouvernemental)	Date d'engagement (MM / AA)	Financement public ou privé ? (supprimez, le cas échéant)	Subvention, prêt ou autre ? (supprimez, le cas échéant)
\$ 3.400.000	Don readiness FCPF	Janvier 2011	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 4.000.000	Don UN-REDD	Janvier 2013	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 5.200.000	Don readiness FCPF	Novembre 2015	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 250.000	Don FIP	Octobre 2016	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 650.000	Don CAFI	Juillet 2017	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 900.000	Contribution Gouvernement	2013-2019	Public	Subvention

9. Veuillez détailler toute contribution financière ex ante (non confirmée) ou en nature que vous espérez obtenir à l'appui de votre processus national de préparation à la REDD+ :

Montant (DOLLARS AMÉRICAINS)	Source (par exemple, FCPF, PIF, nom du département gouvernemental)	Financement public ou privé ? (supprimez, le cas échéant)	Subvention, prêt ou autre ? (supprimez, le cas échéant)
\$ 5.800.000	AFD/CACAO	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 50.000.000	FCPF Carbon Fund (ERPA)	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 5.000.000	APV-FLEGT/UE	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 6.2000.000	OI-FLEGT/DFID	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 100.000.000	PDAC/BM	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 3.000.000	FEM/PNUD	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 8.000.000	AFD/PPFNC	Public/Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 6.500.000	PFDE/FEM	Public/Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 16.000.000	FIP/BM	Public/Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$ 1.500.000	PRISP/BM	Public/Privé	Subvention / Prêt / Autre

SECTION E : PERFORMANCE DU FCPF

10. Pour aider à mieux comprendre les forces, les faiblesses et les contributions du FCPF à REDD+, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes :

(Indicateur 4.B: Évaluation par Les pays participants du rôle du FCPF dans les processus REDD+ nationaux et de leur contribution)

Marquez 'X' comme approprié

	Je ne suis pas du tout d'accord	Je ne suis pas d'accord	Neutre	Je suis d'accord	Je suis tout à fait d'accord
Le soutien du FCPF a eu une influence centrale sur le développement de nos systèmes et processus REDD+ nationaux				X	
Le soutien du FCPF a amélioré la qualité de nos systèmes et processus REDD+ nationaux				X	
Le soutien du FCPF a amélioré les capacités nationales pour développer et exécuter des projets REDD+				X	
Le soutien du FCPF a aidé à assurer une participation substantielle de multiples parties prenantes (y compris les femmes, les PA, les OSC et les communautés locales dans nos systèmes et processus REDD+ nationaux)				X	

Commentaires / éclaircissements, le cas échéant :

N/A

11. Pour aider à évaluer l'utilité et l'application des produits de connaissance du FCPF (publications, séminaires, événements d'apprentissage, ressources Web), veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes :

(Indicateur 4.3.a: Mesure dans laquelle les produits d'apprentissage, les preuves et les produits de connaissances du FCPF sont utilisés par Les pays participants)

Marquez 'X' comme approprié

	Je ne suis pas du tout d'accord	Je ne suis pas d'accord	Neutre	Je suis d'accord	Je suis tout à fait d'accord
Nous accédons régulièrement aux produits de connaissances du FCPF pour obtenir des informations liées à la REDD+				X	
Les produits de connaissance du FCPF sont pertinents pour nos exigences d'information liées à la REDD+				X	
Les produits de connaissance du FCPF sont suffisants pour répondre à toutes nos exigences en matière d'informations liées à la REDD+				X	
Le site Web du FCPF est une ressource utile pour accéder aux informations liées au FCPF et à la REDD+				X	

Commentaires / éclaircissements, le cas échéant :

N/A

SECTION F : COMMENTAIRES FINAUX

12. Le cas échéant, veuillez fournir d'autres commentaires ou clarifications concernant votre travail sur la préparation à la REDD+ au cours de la dernière année :

Le processus REDD+ de la République du Congo est conduit au quotidien par la Coordination Nationale REDD, placée sous la tutelle technique du Ministère en charge des Forêts et la tutelle politique du Comité National REDD.

Le Gouvernement de la République du Congo a de façon continue soutenu l'action de la Coordination Nationale REDD+, appuyée par: (i) le Comité National REDD+, (ii) les 12 Comités Départementaux REDD+, (iii) le réseau de Points Focaux REDD+ désignés au sein des Ministères ayant un lien avec la REDD+, (iv) la Plateforme REDD+ du secteur privé, regroupant les secteurs mines, agro-industrie, industriels forestier et autres, (v) la plateforme REDD+ de la société civile et des populations autochtones (CACO-REDD) . Il a approuvé la stratégie nationale REDD+ et publié un certain nombre de textes réglementaires sur la REDD+, notamment le décret approuvant la stratégie nationale REDD+, l'arrêté précisant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement des projets REDD+, l'arrêté orientant les plantations agro-industrielles en savane, etc.

La mise en oeuvre des activités REDD+ va se conformer aux directives et aux politiques opérationnelles de la Banque et au cadre politique et réglementaires de la République du Congo.

L'enjeu social majeur est d'engager les acteurs de la déforestation et la dégradation des forêts dans la mise en oeuvre des projets REDD+. Cet engagement se fera suivant une démarche participative, par des négociations avec les intéressés appelées à évaluer le choix des actions à mener.

La limitation de l'accès aux ressources pourrait provoquer des conflits sociaux. Les mécanismes de compensation et de paiement pour services environnementaux doivent se mettre en place pour garantir l'implication plus soutenue d'un plus grand nombre de parties prenantes. La réussite de ces mécanismes dépend, dans une large mesure, de l'organisation qui sera mise en place et de la définition du rôle et des responsabilités des institutions impliquées.

La résolution n°PC/22/2016/ 3 du 26 Septembre 2016 qui autorise la République du Congo à entamer la phase d'investissement (phase 2) et la phase de paiement (phase 3) de la REDD+, est la preuve de la reconnaissance internationale des efforts déployés par la République du Congo dans la finalisation des outils stratégiques et techniques de la phase de préparation (phase 1) du processus REDD+.

L'approbation définitive (cf. résolution n°CFM/Electronic/2018/1 du 8 Novembre 2018) du Programme de Réduction des Emissions (ER-PD) Sangha Likouala et son inclusion dans le portefeuille du Fonds Carbone, ouvre à la République du Congo les portes du marché volontaire du carbone à travers le Fonds Carbone. Ainsi, le processus de diversification de l'économie congolaise engagé par le Gouvernement, va s'améliorer avec un nouveau produit à savoir le Carbone forestier qui va générer les Crédits Carbone au moyen des efforts de réduction de la déforestation et de dégradation forestière.

Rappelons que le Programme de Réduction des Emissions (ER-PD) Sangha Likouala, vise à mettre en oeuvre la vision de développement à faible émission de carbone de la République du Congo. La durée du programme est de 5 ans dès la signature du contrat d'achat (ER-PA). Les quantités des émissions à réduire sont évaluées à

environ 10 millions de tonnes équivalents CO₂. Les acteurs impliqués dans la réduction des émissions sont : les exploitants forestiers, les agro-industriels, les miniers, les communautés locales et populations autochtones.

Les étapes futures portent sur :

- La mise en place: (i) du Plan de Partage des Bénéfices, (ii) du Plan d'action des sauvegardes, (iii) du NERF et MNV ;
- La négociation du contrat d'achat avec la Banque Mondiale;
- La signature du contrat d'achat avec la Banque Mondiale;
- Le lancement officiel du ER-Programme Sangha Likouala

L'arrêté 113 sus-cité va faciliter l'émergence d'une catégorie d'acteurs REDD+ appelées « Promoteurs de projets REDD+ ».

La stratégie nationale REDD+ de la République du Congo, qui a suivi toutes les étapes de la validation nationale (ateliers départementaux, ateliers nationaux, approbation par le Comité National REDD et adoption par le Conseil des Ministres), couvre la période allant de 2018 à 2030 et sera portée par une série chronologique des plans d'investissement. Le premier Plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+, établi pour la période 2018-2025, est porté par 6 programmes sectoriels géographiquement intégrés à savoir : (i) le Programme de Réduction des Emissions (ER-P) dans la Sangha et la Likouala, (ii) le Programme Agroforesterie communautaire et de bois-énergie dans les départements du Pool et des Plateaux, (iii) le Programme de gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe et des écosystèmes côtiers, (iv) le Programme de plantations forestières, agro-forestières et gestion forestière durable dans la vallée du Niari, (v) le Programme de Gestion durable du massif du Chaillu et (vi) le Programme agroforesterie communautaire dans la Cuvette congolaise.

Les incertitudes pèsent sur le non financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. L'attention qui a été portée pour soutenir le financement des activités de la phase préparatoire à la REDD+ devrait l'être tout autant pour la phase 2 dite phase d'investissement et la phase 3 dite phase de paiement. Ce qui aidera la République du Congo à mettre véritablement en oeuvre sa stratégie nationale REDD+.

